



AVIS PUBLIC

Propriété sise au 3886, rue des Lierres (lot 2 221 995) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Desjardins qui se tiendra le **mercredi 12 décembre 2018, à 18 h 30**, au bureau d'arrondissement de Desjardins situé au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis (secteur Lévis), le conseil statuera sur la demande suivante :

Rendre conforme la marge de recul latérale gauche minimale (côté nord-est) du bâtiment principal à 3 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prescrit par l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 27 novembre 2018

Hélène Jomphe, chef de service